

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 08 juillet 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Madame la Maire le 1<sup>er</sup> juillet 2025 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-7 à L.2121-27) s'est réuni le 08 juillet 2025 à 20h00 en mairie salle du conseil municipal et des mariages.

#### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Béatrice NUGEYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Sylvie LAROCHE, Maire, procède à l'appel nominal

Conseillers présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Conseillers absents excusés : Pierre PELTIER, Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

#### 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

#### 3 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

##### A – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 01/2025 : CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Comme suite à l'autorisation de lancement du marché à procédure adaptée par délibération N°2025-015 du 16 janvier 2025, il a été procédé à la consultation des entreprises pour la création du modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal ainsi que les travaux de VRD.



*3 – D'autoriser Madame la Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier avec l'entreprise retenue.*

## **B – CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 € POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2025**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme d'investissements prévu pour l'année 2025 qui a été voté au budget primitif le 03 avril dernier et qui comprenait un emprunt de 500 000 €.

Elle détaille les besoins importants de la collectivité en infrastructures complémentaires et adaptées aux différentes occupations. En effet, vu l'accroissement de la population et la proposition de multiples services aux Isneauvillaises et Isneauvillais, il s'est avéré nécessaire de réexaminer l'état des bâtiments communaux et de réévaluer les besoins en commission d'urbanisme et commission des finances.

La collectivité dispose de locaux vieillissants et doit pouvoir proposer des structures accessibles à tous et aux dimensions adaptées.

Elle propose au Conseil Municipal d'augmenter la capacité de financement à hauteur d'un emprunt de 1 000 000 €.

Madame Claude HAMEL, adjointe aux finances, explique que la commune a contacté 3 établissements financiers afin d'étudier la faisabilité et rappelle que la capacité d'autofinancement de la ville en matière d'investissement est de 986 579.24 € cette année.

Elle présente les offres remises par le Crédit Agricole Normandie-Seine, la Caisse d'Épargne Normandie et les modalités proposées par la Banque des Territoires qui ont été étudiées en commission des finances le 04 juillet dernier.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal décide d'approuver la contractualisation de cet emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

*La délibération 2025-044 est la suivante :*

*Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le programme d'investissements 2025 voté au Budget Primitif le 03 avril dernier comprenant un emprunt de 500 000 €.*

*Devant les besoins importants de réhabilitations et de constructions de bâtiments communaux afin de répondre à l'accroissement de la population et proposer des structures adaptées aux différentes occupations notamment, administratives, sportives, culturelles et de l'accueil de loisirs, il est nécessaire d'augmenter notre capacité de financement à hauteur d'un emprunt de 1 000 000 €.*

*Vu – la consultation engagée auprès de trois établissements financiers,*

*Considérant les offres remises par :*

- *Le Crédit Agricole Normandie-Seine,*
- *La Caisse d'Épargne Normandie,*

*Et les modalités expliquées par la Banque des Territoires.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 18 voix POUR, Madame Claude HAMEL et Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, intéressés personnellement ne prennent ni part au débat ni part au vote :*

*1) De contracter auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine un emprunt d'un montant de 1 000 000.00 € (un million d'euros) destiné à financer les investissements prévus en 2025.*

*2) D'approuver les caractéristiques de l'emprunt :*

*Financement d'un montant de 1 000 000 € dont les modalités sont ci-dessous :*

<i>Montant de l'emprunt</i>	<i>1 000 000 €</i>
<i>Taux actuel :</i>	<i>3.27 %</i>
<i>Durée du crédit</i>	<i>15 ans</i>
<i>Modalités de remboursement</i>	<i>trimestriel</i>
<i>Type d'amortissement :</i>	<i>amortissement constant</i>
<i>Frais de dossier :</i>	<i>550€</i>

*3) De prendre l'engagement au nom de la collectivité :*

*D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.*

*De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Maire de la commune d'ISNEAUVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.*

## **C – BUDGET PRIMITIF 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°01**

Madame la Maire et Madame Claude HAMEL, adjointe aux finances, présentent la proposition de décision modificative de la section investissement recettes et dépenses.

En effet, les opérations d'équipement et de travaux prévues au budget primitif 2025 nécessitent des ajustements suite aux différentes études et propositions faites en commission d'urbanisme.

Elles présentent en détail les opérations concernées : l'ancien bureau de poste qui va devenir le poste de police rurale et municipale, l'ajout d'emplacements de vidéoprotection urbaine, les aménagements de voirie et d'espaces verts (paysagement et fleurissement de la commune, sécurisation des piétons, cheminement au colombier, bancs publics), les équipements scolaires, péri et extrascolaires, l'extension de la salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal et accessibilité, les équipements techniques et informatiques pour la mairie, les réseaux et branchements au niveau du terrain 509 rue de l'Eglise pour la halle et l'îlot de fraîcheur, l'étude et les travaux de régénération du terrain de football ainsi que l'étude de faisabilité de nouveaux vestiaires au centre sportif et la sécurisation de ce site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ajustements des articles de la section investissement en recettes et dépenses.

La délibération 2025-045 est la suivante :

Considérant le vote du Budget Primitif 2025 validant un emprunt de 500 000 €.

Considérant la nécessité de contractualiser finalement un emprunt d'un montant 1 000 000 € afin de financer les différents équipements et travaux projetés en 2025,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des articles de la section Investissement en recettes et en dépenses,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1 – de procéder aux modifications suivantes :

Section dépenses d'investissement :

OPERATIONS	Budget initial voté le 03 avril 2025	Montant voté le 08 juillet 2025
<b>16-Bâtiments communaux</b>	<b>178 410,00 €</b>	<b>242 367.60 €</b>
Chapitre 21 Article 21351 Fonction 510 / 1099 centre sportif	0 €	3 957.60 €
Chapitre 21 Article 21351 Fonction 510 / 970 la poste	0 €	60 000 €
<b>18 – Complexe sportif</b>	<b>0 €</b>	<b>195 514.44 €</b>
Chapitre 20 Article 2031 Fonction 325 / 1099 centre sportif	0 €	20 000 €
Chapitre 21 Article 21318 Fonction 325 / 1099 centre sportif	0 €	175 514.44 €
<b>20 – Vidéo-protection</b>	<b>88 959,03 €</b>	<b>138 959.03 €</b>
Chapitre 20 Article 2031 Fonction 11 / 994 vidéo protection urbaine	4 830 €	7 830 €
Chapitre 21 Article 21538 Fonction 11 / 994 vidéo protection	84 129.03 €	131 129.03 €
<b>24 – Voirie</b>	<b>167 991,71 €</b>	<b>226 667.67 €</b>
Chapitre 21 Article 2128 Fonction 845 / 822 voirie	167 991.71 €	226 667.67 €

<i>26 – Écoles</i>	<i>39 000 €</i>	<i>54 000 €</i>
<i>Chapitre 21 Article 21831 Fonction 212 / 212 école élémentaire</i>	<i>19 000 €</i>	<i>29 000 €</i>
<i>Chapitre 21 Article 21841 Fonction 211 / 211 école maternelle</i>	<i>2 000 €</i>	<i>7 000 €</i>
<i>28 – Mairie</i>	<i>406 750 €</i>	<i>508 602 €</i>
<i>Chapitre 21 Article 21351 fonction 020 / 022 mairie</i>	<i>308 000 €</i>	<i>386 852 €</i>
<i>Chapitre 21 Article 21848 Fonction 020 / 022 mairie</i>	<i>0 €</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Chapitre 21 Article 2188 Fonction 020 / 022 mairie</i>	<i>22 000 €</i>	<i>25 000 €</i>
<i>32 – 509</i>	<i>410 000 €</i>	<i>425 000 €</i>
<i>Chapitre 21 Article 2128 Fonction 325 / 1011 509 rue de l'Eglise</i>	<i>350 000 €</i>	<i>365 000 €</i>

Section recettes d'investissement :

<i>OPERATIONS</i>	<i>Budget initial voté le 03 avril 2025</i>	<i>Montant voté le 08 juillet 2025</i>
<i>16 -Bâtiments communaux</i>	<i>120 000 € emprunt + 15 000 € subvention</i>	<i>183 957,60 € emprunt + 15 000 € subvention</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 510 / 970 La Poste</i>		<i>63 957,60 € emprunt</i>
<i>18 – Complexe sportif</i>	<i>15 000 € subvention</i>	<i>15 000 € subvention + 195 514,44 € emprunt</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 325 / 1099 Centre sportif</i>		<i>195 514,44 € emprunt</i>
<i>20 – Vidéoprotection</i>	<i>10 000 € subvention</i>	<i>10 000 € subvention + 50 000,00 € emprunt</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 11 / 994 vidéo protection urbaine</i>		<i>50 000 € emprunt</i>
<i>24 – Voirie</i>	<i>0 €</i>	<i>58 675,96 €</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 845 /822 voirie</i>		<i>58 675,96 € emprunt</i>

<i>26 – Écoles</i>	<i>0 €</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 212 / 212 école élémentaire</i>		<i>10 000 € emprunt</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 211 / 211 école maternelle</i>		<i>5 000 € emprunt</i>
<i>28 – Mairie</i>	<i>280 000 €</i>	<i>381 852 €</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 020 / 022 mairie</i>	<i>280 000 €</i>	<i>381 852 € emprunt</i>
<i>32 – 509</i>	<i>100 000 € emprunt</i>	<i>115 000 € emprunt</i>
<i>Chapitre 16 Article 1641 Fonction 020 / 1011 509 rue de l'Eglise</i>	<i>100 000 € emprunt</i>	<i>115 000 € emprunt</i>

*Ce qui représente en section dépenses investissement : 2 278 310 €*

*Et en section recettes investissement : 2 278 310 €*

*2 – d'autoriser Madame la Maire signer tous les documents afférents à cette décision modificative.*

#### D – LOTISSEMENT LES JARDINS DU MESNIL 1 ET 2 - ACQUISITION PROVISOIRE A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE A USAGE D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

Madame la Maire explique que la procédure de reprise du lotissement Les Jardins du Mesnil 1 et 2 est en cours et qu'un transformateur électrique implanté sur la parcelle ZB77 doit être intégré temporairement dans le domaine privé de la commune afin de ne pas bloquer le dossier.

Le Conseil Municipal décide par 18 voix POUR d'approuver l'acquisition provisoire de la parcelle sur laquelle /est situé cet équipement électrique. Madame Sylvie LAROCHE et Madame Caroline GARRIGUES intéressées personnellement n'ont pris part ni au débat ni au vote.

*La délibération 2025-046 est la suivante :*

*Madame la Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de reprise du lotissement Les Jardins du Mesnil 1 et 2 qui est en cours, un transformateur électrique est implanté sur la parcelle cadastrée ZB 77 correspondant à de la voirie.*

*Des négociations sont en cours entre ENEDIS, gestionnaire du réseau et la Métropole Rouen Normandie au sujet de la domanialité du foncier sur lequel sont implantés des transformateurs électriques.*

*Aujourd'hui en l'absence de consensus sur la répartition des rôles, la Métropole Rouen Normandie n'intègre pas le foncier occupé par les transformateurs électriques dans le domaine public.*

*Ainsi, il est proposé d'intégrer temporairement dans le domaine privé communal la parcelle correspondante.*

*Afin de ne pas bloquer le dossier, il est proposé à la commune de reprendre provisoirement l'emprise concernée.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **par 18 voix POUR**, Madame Sylvie LAROCHE et Madame Caroline GARRIGUES, intéressées personnellement ne prennent ni part au débat ni part au vote :*

*1 - d'approuver l'acquisition provisoire à titre gratuit d'une parcelle à usage d'un transformateur électrique sur le lotissement Les Jardins du Mesnil comme indiqué ci-dessus.*

### **E - DEMANDE D'APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DU 12 MAI 2025 RELATIF AU TRANSFERT DE LA PISTE D'ATHLETISME - DECISION**

Madame la Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 12 mai dernier transmis par la Métropole Rouen Normandie qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation.

Après en avoir débattu et devant le manque d'éléments permettant de statuer sur ce rapport, le Conseil Municipal décide de s'abstenir à l'unanimité.

*La délibération 2025-047 est la suivante :*

*VU – le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU – l'article L.5211-28-4 du CGCT,*

*VU – le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,*

*VU – le décret N°2024-1604 du 23 décembre 2014 portant la création de la Métropole Rouen Normandie,*

*VU – la délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 février 2024 qui a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à SOTTEVILLE LES ROUEN,*

*VU – le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025,*

*Considérant :*

- Que le Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à SOTTEVILLE LES ROUEN à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,*

- Que les modalités de transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret située sur la commune de SOTTEVILLE LES ROUEN ont été étudiées par la CLECT du 12 mai 2025,
- Qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret,
- Qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de s'abstenir sur ce rapport de la CLETC du 12 mai 2025 annexé n'ayant pas suffisamment d'éléments pour statuer.

**F – COMMISSIONS MUNICIPALES : MISE A JOUR - ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 2023/007 DU 17 JANVIER 2023, 2023/017 DU 07 FEVRIER 2023 et 2023/047 DU 20 OCTOBRE 2023**

Madame la Maire explique la nécessité de mettre à jour la liste des membres des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette mise à jour.

La délibération 2025-048 est la suivante :

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des commissions municipales suite aux disponibilités des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de désigner les membres de chaque commission comme suit :

**FINANCES**

Sylvie LAROCHE  
Claude HAMEL  
Eric MAUR  
Alexis LEON  
Pierre PELTIER  
Sophie PAIN  
Gwenaël MAGNANT

**COMMANDES PUBLIQUES**

Claude HAMEL  
Michel BOUTEILLER  
Marie-Pierre PADULAZZI  
Eric MAUR  
Alexis LEON  
Gwenaël MAGNANT  
Kenan KOC

**CITOYENNETE**

Sylvie LAROCHE  
Béatrice NUGEYRE

**ELECTIONS**

Pierre-Alain HIRSCH  
Claude HAMEL  
Alexis LEON  
Kenan KOC

**JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – AFFAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Béatrice NUGEYRE  
Hélène CHARVET  
Caroline GARRIGUES  
Eric MAUR

URBANISME – AMENAGEMENT DE LA VILLE

Eric MAUR  
Pierre-Alain HIRSCH  
Hélène CHARVET  
Caroline GARRIGUES  
Kenan KOC  
Pierre PELTIER

SECURITE

Eric MAUR  
Philippe RIVES  
Pierre-Alain HIRSCH

DEFENSE

Philippe RIVES

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE, ECOLE DE MUSIQUE BBI, NUMERIQUE

Laurent MARCHESI  
Claude HAMEL  
Michel BOUTEILLER  
Kenan KOC

VIE ECONOMIQUE

Laurent MARCHESI  
Olivier ARTHUR  
Kenan KOC  
Pierre PELTIER

ACTIONS SOCIALES – SOLIDARITE – RELATIONS INTERGENERATIONNELLES - ACTIONS ET PREVENTION DE LA SANTE

Marie-Pierre PADULAZZI  
Isabelle GUGUMUS  
Brigitte MOREL  
Béatrice NUGEYRE  
Odile BRÉANT  
Hakim GIBERT  
François NICOLAS

COMMUNICATION

Sophie PAIN  
Claude HAMEL  
Hakim GIBERT  
Kenan KOC  
Eric MAUR

DEVELOPPEMENT DURABLE

Sophie PAIN  
Brigitte MOREL  
Alexis LEON

TRAVAUX – GESTION DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX, TERRAINS DE SPORT – CIMETIERE – AMENAGEMENT DE LA VILLE

Michel BOUTEILLER  
Pierre-Alain HIRSCH  
Marie-Pierre PADULAZZI  
Kenan KOC

CULTURE – EVENEMENTIEL – ESPACE CONSUELO

Claude HAMEL  
Odile BRÉANT  
Isabelle GUGUMUS  
Olivier ARTHUR  
Laurent MARCHESI  
Marie-Pierre PADULAZZI  
Michel BOUTEILLER

RELATIONS EUROPEENNES ET AFRIQUE

Sylvie LAROCHE  
Philippe RIVES

## G – COMMISSION MUNICIPALE POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE : DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Madame la Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place cette commission afin d'étudier les dossiers de marché dans le cadre de cette procédure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les membres de cette commission comme mentionné ci-dessous dans la délibération.

*La délibération 2025-049 est la suivante :*

*Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place cette commission afin de faciliter le déroulement et l'étude des procédures de ce type de marché.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les membres de cette commission comme suit :*

### TITULAIRES

*Claude HAMEL  
Pierre-Alain HIRSCH  
Marie-Pierre PADULAZZI*

### SUPPLEANTS

*Hakim GIBERT  
Brigitte MOREL  
Isabelle GUGUMUS*

## H – HORAIRES EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE – REAFFIRMATION DE LA DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que suite à la formation d'un groupe de travail par la Métropole Normandie Rouen ayant pour mission de réétudier les modalités et horaires d'allumage, il est nécessaire de réaffirmer la volonté de la commune d'Isneauville quant aux horaires d'extinction.

*La délibération 2025-050 est la suivante :*

*Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'un groupe de travail a été formé par la Métropole Rouen Normandie à la demande de plusieurs maires afin de réétudier les modalités et horaires d'allumage.*

*Il est nécessaire que le Conseil Municipal réaffirme sa volonté par rapport aux horaires d'extinction.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- De réaffirmer sa volonté de voir l'éclairage public de la commune s'éteindre de 1h00 à 5h00 à l'exception de la Route de Neufchâtel, Rue de L'Eglise et la Rue Augustin Fresnel qui doivent restées allumées toute la nuit du fait de la présence de la vidéo-protection.*
- De transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie afin que le souhait du Conseil Municipal soit pris en compte.*

#### 4 – RAPPORT DES COMMISSIONS

**Affaires culturelles – évènementiel : Rapporteur Claude HAMEL**

Prochains évènements :

- Théâtre « Et si on en parlait » avec Astrid VEILLON le 19 octobre 2025 à 17h à la salle des fêtes
- Salon d'arts plastiques : du 15 au 23 novembre 2025 salle Claude MONET

**Développement durable – communication : Rapporteur Sophie PAIN**

A noter : Clean Walk « tous acteurs pour une ville propre » le 05 octobre 2025 à partir de 14h30

**Communication :**

La commission a étudié plusieurs noms pour les ronds-points « collège » et « ronce ». Une demande d'avis sera postée sur les réseaux sociaux avec les propositions pour une consultation citoyenne.

**Affaires scolaires – Rapporteur Béatrice NUGEYRE**

Le séjour « camp ados » se déroule très bien avec de nombreuses animations à PONT D'OUILLY dans le Calvados.

L'accueil de loisirs de ce mois de juillet propose de nombreuses sorties : laser, bowling et Nausicaa.... très appréciées de tous les enfants.

**Affaires sociales : Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI**

La commission s'est réunie la semaine dernière.

Plusieurs points abordés :

- Programme d'Octobre rose 2025
- Partenariat avec l'association pour le don d'organes : accord de la Métropole Rouen Normandie pour la mise en place de panneaux aux entrées de ville et prévision d'inauguration et évènement en septembre.
- Implantation des bancs publics (visite sur d'autres communes pour voir type de modèles)
- Forum des associations le 06 septembre 2025 : présence d'associations œuvrant dans le domaine médico-social (petits frères des pauvres, endopank, don d'organes)

**Vie associative et sportive : Rapporteur Laurent MARCHESI**

Forum des associations : Samedi 06 septembre 2025 de 10h à 14h Salle Amélie MAURESMO

**Urbanisme - Sécurité : Rapporteur Eric MAUR**

Passages piétons sécurisés : les capteurs sont en cours de remplacement.

Travaux parking salle des fêtes : le chantier avance bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance  
Adjointe à la Maire,  
Béatrice NUGEYRE



La Maire,  
Sylvie LAROCHE

